
CREATION CAVE NEUVE CIRCULAIRE CAVES RICHEMER

CREATION CAVE NEUVE CIRCULAIRE

La cave coopérative de **Marseillan** (34) aussi appelée Caves Richemer, regroupant les caves de Marseillan et d'Agde, implantée historiquement au centre-ville, génère par son activité des nuisances aux riverains et a donc décidée de construire pour la récolte 2019 une nouvelle cave en périphérie de l'agglomération.

A l'issue d'une étude comparative approfondie, les adhérents de la coopérative ont choisi pour son futur site de production, l'ECOCHAI d'INGEVIN, une cave circulaire ultra moderne permettant **la double performance économique et environnementale** :

- Diminution des **coûts de construction** comparés à un chai classique
- Diminution des **distances à parcourir entre chaque atelier**
- Diminution de 1/3 des **coûts de main d'œuvre**
- Diminution des coûts liés aux **accidents du travail**
- Diminution de l'utilisation des **ressources naturelles** (eau, énergies)
- Diminution de l'**empreinte environnementale**: toiture photovoltaïque, récupération des eaux de pluie, traitement écologique des effluents

L'Ecochai 4E des Caves Richemer comprendra notamment : - Une unité complète de vinification avec une cuverie de 110 000 hl - Un caveau de 340 m² - Un espace de stockage de 750 m² - Un chai à barriques de 80 m² - Bureaux de 600 m² comprenant une salle de réunion, une salle de dégustation et des locaux sociaux Cette nouvelle cave permettra aux Caves Richemer le développement de la vente directe au caveau en intégrant une activité oeno-touristique et la visite du site de production organisée par les tours opérateurs. Pour rendre cet ambitieux projet financièrement réalisable les dirigeants ont dû, au préalable, valoriser dans les meilleures conditions financières le site actuel jouxtant l'étang de Thau et le port de la ville de Marseillan. Ils ont dû aussi trouver et acquérir un terrain à bâtir pour accueillir la nouvelle cave. Pour ce faire, ils ont fait appel au service d'**ingénierie foncière** de la société INGEVIN.

15/11/2019

